

secteur et de conseil et d'autres représentants de l'entreprise, des salariés et du gouvernement; et d'un petit nombre de spécialistes qui assurent un soutien administratif et technique aux groupes de volontaires.

Le Conseil de planification volontaire met tout en œuvre pour inciter le secteur privé à participer à la planification du développement; il aide ce dernier à définir les problèmes et met en rapport les éléments intéressés du secteur privé et du secteur public afin qu'ils résolvent ces problèmes; et il fait intervenir le secteur privé dans l'analyse des propositions du gouvernement en matière de planification au cours de l'élaboration, avant l'approbation définitive.

Grâce à cet organisme de planification, le gouvernement dispose d'un instrument de contact avec tous les éléments principaux du secteur privé, et celui-ci dispose d'un cadre pour la discussion de problèmes communs et d'une voie d'accès directe au gouvernement pour présenter des vues coordonnées sur tout aspect de la planification du développement.

**Office de planification et de développement du Québec.** En 1969, l'Office de planification du Québec, établi en 1968, est devenu l'Office de planification et de développement du Québec, corps constitué administré par un directeur général, qui en est le président, et réunissant cinq autres membres.

L'Office est chargé du développement socio-économique et de l'aménagement du territoire. Ses fonctions sont les suivantes: établir des plans, programmes et projets de développement socio-économique et d'aménagement du territoire; recueillir des données et des renseignements; coordonner la recherche et formuler des recommandations; conseiller le gouvernement sur les politiques et programmes des ministères et organismes gouvernementaux; et agir en qualité d'agent de liaison entre les ministères et organismes gouvernementaux. L'Office assume de plus la direction et assure l'exécution de tout plan, programme ou projet de développement économique et social que lui confie le lieutenant-gouverneur en conseil, et il joue le double rôle de coordonnateur et de maître-d'œuvre et s'occupe de l'administration des fonds qui lui sont confiés.

Deux organismes conseillent l'Office sur des questions qui leur sont soumises: la Commission interministérielle de planification et de développement, constituée de tous les sous-ministres du gouvernement du Québec, et le Conseil de planification et de développement du Québec, qui regroupe les organismes socio-économiques québécois, les grands conseils spécialisés, des représentants régionaux et des membres spéciaux.

L'Office est chargé de l'administration des ententes suivantes: l'Accord de coopération Canada-Québec pour le développement du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, portant sur la période 1971-76, qui a été amorcé dans le cadre de FODER et a remplacé l'Accord sur l'Est du Québec signé en 1968; les fonds supplémentaires consentis au moment de la révision de l'Accord ont facilité le mouvement en faveur des programmes de développement; l'Accord fédéral-provincial Canada-Québec sur le développement rural, 1971-75, dans le cadre de l'ARDA, qui libère des fonds destinés à accélérer l'exécution d'un programme intégré de mise en valeur des ressources du Saguenay-Lac Saint-Jean et des régions du Nord-Ouest du Québec; l'Accord fédéral-provincial Canada-Québec concernant le développement des zones spéciales, qui porte sur le développement dans les régions de Québec, Trois-Rivières, Sept-Îles-Port-Cartier et dans la région du nouvel aéroport international de Montréal; enfin, depuis mars 1974, l'Office administre l'Entente-cadre de développement Québec qui remplacera les autres ententes fédérales sur le développement lorsque celles-ci prendront fin.

**Le Conseil économique de l'Ontario,** constitué à l'origine par un décret du conseil en 1962, a été établi par une loi en 1968. C'est un organisme qui permet à des représentants d'une large gamme de spécialités de partager leurs connaissances et leur expérience relativement aux questions économiques et sociales, de faire effectuer des recherches et de formuler des recommandations en matière de politiques à l'intention des secteurs public et privé. À l'heure actuelle, 21 citoyens de l'Ontario siègent au Conseil et représentent le monde des affaires, de la finance, du travail, de l'agriculture et des universités. Chaque membre offre ses services gracieusement pendant une période d'un, deux ou trois ans. Le Conseil se réunit au moins cinq fois par an, généralement à Toronto, mais des réunions se tiennent à l'occasion dans d'autres centres de l'Ontario. Un personnel permanent du Conseil s'acquitte de tâches précises et surveille l'élaboration et l'administration de projets qu'on confie à des experts-conseil. Les